

Compte rendu de la séance du mercredi 12 janvier 2022

Président :

Suzette CLAPIER

Secrétaire(s) de la séance:

Sabine LAFON

Présents :

Jean-Pierre CHAMBERT, Suzette CLAPIER, Laurent DELPERIE, Nadine DODEMAN, Sophie GERMAIN, Sabine LAFON, Gilles LAGARRIGUE, Yves ROTTE, Christian VALIERE

Excusés :

Dimitri BERTHELIN, Jean-Pierre FABRE, Justine MAILHE, Catherine MARRE, Cindy PETITJEAN, Sébastien XAVIER

Représentés :

Ordre du jour:

- PPRI Moyenne et Basse Vallée de l'Aveyron : avis sur dossier enquête publique,
- Programme voirie 2022,
- Affaires scolaires / situation : Plan Alimentaire Territorial, analyse enquête : besoin en mode de garde,
- divers.

Délibérations du conseil:

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L 'ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L 'AVEYRON. (DE 2022 001)

Vote Pour : 9

Vote Contre : 0

Abstentions : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2021-11-29-0003 du 29/11/2021 portant prescription d'une enquête publique relative à la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la commune de Villefranche de Rouergue et à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation "Moyenne et Basse Vallée de l'Aveyron " sur le territoire des communes de Luc-La Primaube, Druelle-Balsac, Clairvaux d'Aveyron, Mayran, Belcastel, Rignac, Brandonnet, Compolibat, Prévinquières, Le Bas Ségala, Baraqueville, Moyrazes, Colombies, Saint Igest, Maleville, Villeneuve d'Aveyron, Saint Rémy, Toulonjac, Morlhon le Haut, La Rouquette, Sanvensa, Monteils, Najac, La Fouillade, Saint André de Najac.

Considérant que la collectivité doit se prononcer sur le dossier avant le lancement de l'enquête publique.

Madame le Maire donne lecture du dossier d'enquête publique relatif à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation "Moyenne et Basse Vallée de l'Aveyron " sur le territoire des

communes de Luc-La Primaube, Druelle-Balsac, Clairvaux d'Aveyron, Mayran, Belcastel, Rignac, Brandonnet, Compolibat, Prévinquières, Le Bas Ségala, Baraqueville, Moyrazes, Colombies, Saint Igest, Maleville, Villeneuve d'Aveyron, Saint Rémy, Toulonjac, Morlhon le Haut, La Rouquette, Sanvensa, Monteils, Najac, La Fouillade, Saint André de Najac.

Elle précise que l'enquête publique se déroulera du 17 janvier 2022 au 18 février 2022 inclus. Un registre sera à disposition du public en mairie, aux heures et jours d'ouverture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au dossier.